

Jérémy, à l'école presque ave

L'intégration scolaire des enfants handicapés suit son cours depuis 2008, de manière plus réfléchie que conquérante. Comme Jérémy, certains se sentent plus à l'aise dans une classe spéciale. Et personne ne songe plus à forcer les choses.

Vous connaissez l'histoire du verre à moitié vide. Que certains préfèrent voir à moitié plein. A La Chaux-de-Fonds, le parcours scolaire de Jérémy peut sans doute être perçu de ces deux façons. Cet ado costaud de 16 ans termine sa deuxième année scolaire dans une classe Perce-Neige (*lire encadré*). Avec lui, trois camarades eux aussi handicapés. La classe se situe au sein du collège secondaire des Forges où se présentent chaque matin plusieurs centaines d'élèves. A diverses occasions durant l'année, pièce de théâtre ou camp d'été, la petite troupe de Perce-Neige se joint aux autres.

La solution qui convient le mieux à Jérémy

Donc intégration scolaire, mais dans une classe spécialisée. Pour ses parents Pascale et Roland Waeffler, cette solution intermédiaire est celle qui convient le mieux à Jérémy. «En 2005, nous avons essayé de le mettre deux jours par semaine dans une classe normale. Nous avons laissé tomber. Jérémy ne s'y sentait pas à l'aise, ça marchait moins bien. Je pense que l'adolescence rend les choses plus difficiles», explique sans faux-semblant sa mère.



Une grande complicité unit Jérémy et sa maman Pascale Waeffler.

Jérémy a toujours vécu à la maison, avec ses deux demi-frères. «Quand il était petit, les deux grands le protégeaient. Maintenant, il est parfois l'ado qui embête, mais comme n'importe quel jeune de son âge. Il est resté notre rayon de soleil.» Dès le début, ses parents ont cherché à l'intégrer.

Jérémy a passé trois années dans une classe enfantine normale, deux ou trois matins hebdomadaires. «L'expérience était aussi nouvelle pour les maîtresses, et tout s'est très bien passé. Les autres enfants l'aidaient, il jouait un peu le rôle de mascotte.» Par la suite, les enseignantes orientent la fa-

mille en direction de classes Perce-Neige intégrées dans des établissements publics. Jérémy y entre dès l'an 2000 et s'y trouve encore aujourd'hui. «Le programme est adapté à chacun. Parfois l'un d'entre eux va suivre tel ou tel cours dans une autre classe, suivant ses capacités.» La famille

c les autres



«Nous voulons stimuler Jérémie autant que possible»

Waefer s'est toujours battue pour ne pas mettre Jérémie à l'écart sous prétexte de sa différence. «Trisomique ou non, il a droit à une socialisation aussi réussie que possible. Comme tout adolescent, Jérémie connaît du monde à La Chaux-de-Fonds. On le salue lorsque nous sortons. Plus petit, il

était invité aux anniversaires des gamins du quartier.»

Un accord de collaboration au niveau national

Et c'est d'ailleurs le sens du renforcement de l'intégration scolaire voulu par le législateur, lorsque l'enseignement spécialisé est de-

venu de compétence cantonale. En 2008, les cantons se sont donné trois ans pour valider un accord de collaboration au niveau national et créer un cadre légal pour enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques. Depuis cette époque, ces derniers ne dépendent plus de l'assurance invalidité et deviennent des élèves à part entière.

Une meilleure progression

«Nous sommes parfaitement conscients que Jérémie n'ira pas au bout d'une scolarité normale. Mais nous voulons absolument le

pousser en avant, le stimuler autant que possible», explique encore Pascale Waefer. Et tout comme les spécialistes, la mère de Jérémie se dit convaincue qu'un enfant handicapé progresse bien davantage s'il est intégré, ne serait-ce que partiellement et durant une période donnée, dans un cursus scolaire habituel. Parce qu'une personne ne se résume pas à un diagnostic. Et parce que les enfants handicapés, comme leurs camarades, ne forment pas un groupe homogène. «Leur point commun n'est pas d'être handicapés, mais d'être des enfants», selon la jolie formule de Philippe Nendaz, chef de l'Enseignement spécialisé vaudois, après avoir passé une décennie au même poste en Valais.

Durant une année, devenu trop grand pour son ancien collège et ne trouvant pas de place dans l'actuel, Jérémie a dû rejoindre la Fondation Perce-Neige. Le jeune Chaux-de-Fonnier en garde pour sa part plutôt un bon souvenir: il ne faisait pas grand-chose et c'était un peu les vacances. Pour ses parents, le constat reste

➔

La Fondation Perce-Neige

Depuis de nombreuses années, Neuchâtel a délégué à la Fondation Perce-Neige la prise en charge des personnes présentant un handicap mental. Vingt-cinq sites répartis dans tout le canton couvrent un large éventail de besoins pour près de 600 cas suivis. Responsable du secteur enfants et des adolescents, Robert Rossi rappelle «que contrairement à ce qui s'est dit en 2008, il n'a jamais été question d'intégrer au forceps l'ensemble des mineurs handicapés». Neuchâtel devrait signer le concordat intercantonal cette année encore, «mais ce dernier n'entrera pas en vigueur avant 2011, et sa mise en application prendra sûrement une bonne décennie.»

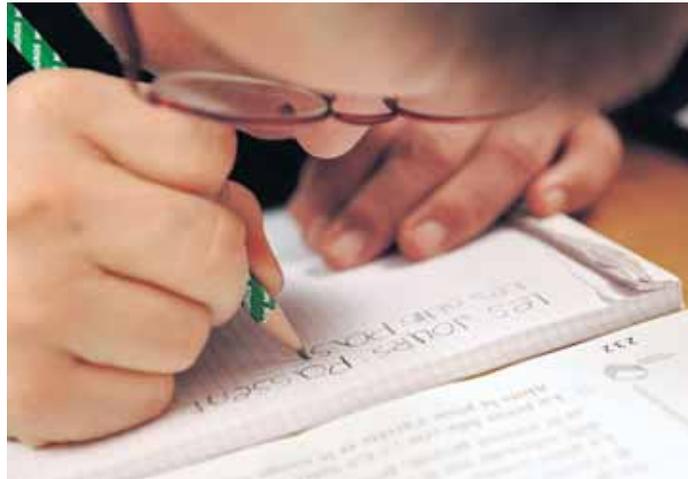
Autre constat partagé avec d'autres professionnels, si l'intégration se passe plutôt bien en enfantine et primaire, elle s'avère beaucoup plus délicate au niveau secondaire. «Même si c'était la volonté politique de départ, les conditions ne sont pas réunies. Ne serait-ce que parce que les critères plus stricts du secondaire empêchent une réelle ouverture en ce sens.»

A Neuchâtel comme ailleurs, l'un des premiers effets du changement de loi a été la création d'un Office cantonal pour l'enseignement spécialisé chargé d'évaluer chaque situation. «Cela met en évidence une variété des besoins en la matière, sans doute plus importante que les politiques le pensaient.» Selon Robert Rossi, le degré d'intégration ne dépend d'ailleurs pas du seul potentiel intellectuel. «C'est précisément ce qui rend une évaluation au cas par cas indispensable», conclut-il en rappelant que Perce-Neige offre trois degrés d'assimilation: des élèves individuellement placés dans des classes ordinaires, des classes spéciales à l'intérieur des établissements, comme celle de Jérémie, et trois centres pédagogiques qui subsisteront.

→ sans appel: «Ce fut douze mois de perdu, qui ressemblèrent davantage à du gardiennage qu'à de l'apprentissage. Nous avons demandé qu'on lui donne des devoirs à la maison, parce qu'il tournait en rond.»

L'apprentissage de l'autonomie comme priorité

A l'inverse, constater que cette intégration a ses limites, et que ces dernières diffèrent selon les situations, n'a donc rien d'un échec. Dans le cas de Jérémy, il n'y aura pas de niveau secondaire. «Il fera encore une année dans sa classe actuelle. Ensuite, nous pensons à une autre structure en ville où on leur apprend surtout à devenir autonomes.» Echo identique du côté de Lauriane Berger, à La Croix-sur-Lutry (VD). Depuis l'article que *Migros Magazine* lui avait consacré en novembre



Jérémy, 16 ans, se sent à l'aise dans sa classe spécialisée.

2007, la petite fille termine sa 4^e primaire, «année que nous comptons lui faire refaire, parce que c'est là qu'elle se sent bien», explique sa mère, Denise Berger. Pas plus que les enseignants eux-

mêmes, Lauriane ne semble prête à affronter les niveaux supérieurs où la multiplication des professeurs complique les choses. Contrairement à ce qui fut craint au moment du changement de

régime, ni le corps enseignant ni les parents ne se voient forcés à quoi que ce soit. Denise Berger, également vice-présidente de l'association romande Trisomie 21: «Il faut respecter les familles qui ne souhaitent pas une intégration à tout prix, mais également tenir compte des réactions de l'enfant. A l'inverse, il faut pouvoir essayer si on le souhaite.»

Les retours reçus par l'association sont clairs: les choses progressent bien plus rapidement pour les classes enfantines que pour les niveaux primaires et secondaires. «Pour le canton de Vaud, qui comportait le plus d'enfants placés en structures spécialisées, le but est de revenir de 3,2% à 2%, soit peu ou prou la moyenne nationale. Et non de forcer qui que ce soit.»

Pierre Léderrey

Photos Xavier Voirol / Strates

Publicité

Actara® G Protège vos plantes des ravageurs.

Il suffit d'épandre Actara® G sur la terre de vos plantes en pot – c'est tout! Actara® G agit de façon incomparable sur les otiorrhynques adultes et leurs larves, mais également sur les pucerons et les mouches blanches.

Le docteur des plantes en ligne: www.maagoplan.ch



Actara® G pour Fr. 21.50
Matière active: thiamethoxam



efficace et fiable

